

Conseil communautaire du 3 novembre 2011
Salle municipale d'Arblade le Bas

Présents (38) :

Mrs et Mmes Cabé Robert, Labadie Jean Jacques, Laborde Michel, Bézineau Bernard, Gachie Florence, Baqué Michel, Beyrière Christine, Lagrave Xavier, Leblond Jean Claude, Heuille Philippe, Lalanne Joël , Boulin Thierry, Gaïotti Jacques, Bélestin Maïté , Grémiaux Jean Claude, Labarbe Jean Louis, Barrouillet Corinne, Lalanne Jean Michel, Larrieu Marcel, Lafenêtre Jean, Courrèges Francine, Léon Jean, Brèthes Michel, Baquié André, Marcato André, Fabères Nadine, Carrère Christian, Saint Germain Dominique, Doreilh Jean Paul, Lion Stéphane, Lalanne Aline, Darrieutort Michel, Barros Jean Michel, Michel Alain, Marque Michel, Terrain Benoît, Darracq Annie, Laborde Benoît.

Absents représentés (2) :

Dehez Gérard par Bélestin Maïté, Baquié Nathalie par Marcato André

Absent non représentés(1) :

Dimbernat Yves

M. Jean Claude Leblond, Maire d'Arblade le Bas, accueille l'assemblée dans la salle municipale de sa Commune.

M. le Président remercie M le Maire et le Conseil Municipal pour leur accueil.

Le compte-rendu de la séance du 4 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président passe à l'ordre du jour.

Point 1 de l'ordre du jour : Projet de médiathèque :

- **présentation de l'avant projet sommaire de la médiathèque tête de réseau**

M. Guibert, maître d'œuvre du projet, présente l'avant projet sommaire de la construction de la médiathèque tête de réseau.

L'avant projet sommaire fixe notamment le coût d'objectif à 2 027 850 € H.T., soit 11 150 € de moins par rapport au coût estimé au stade du concours.

La prise en compte d'une demande complémentaire du maître d'ouvrage concernant l'occultation de la salle d'animation génère un supplément de 36 000 € et porte le montant estimatif à 2 063 850 € H.T.

M. Xavier Lagrave s'interroge sur la distance entre l'implantation du nouveau bâtiment et le canal existant.

M. Guibert répond que les vues proposées du projet à cet endroit peuvent effectivement laisser penser que la médiathèque est construite à proximité immédiate de canal. Ce n'est pas le cas, il y aura un espace entre le bâtiment et le canal où seront mises en place les cabanes « tchanquées ». Le traitement de cet espace reste à définir (galets, sable....).

M. Bernard Bézineau souligne l'intérêt de l'espace ménagé entre la médiathèque et le marché.

M. Guibert précise que sa démarche a consisté à rendre l'espace plus lisible en soulignant l'importance des places (place de la Mairie existante et place de la médiathèque qui sera créée).

M. le Président souligne que ce parti pris a l'avantage de faciliter les entrées et sorties du marché, notamment l'accès latéral utilisé par les chalands qui deviendra un vis-à-vis avec l'entrée de la médiathèque. L'espace restitué entre le marché et la médiathèque sera un lieu de vie. Il précise avoir été plus séduit par cet aspect urbain que par l'architecture du bâtiment.

M. Guibert lui répond que l'architecte doit rester humble. Tant mieux si la dimension urbaine prend le pas sur l'architecture. Il s'agit de créer un lieu d'humanité, de rencontre.

M. Jean Léon s'interroge sur la cohabitation visuelle entre la médiathèque et l'Hôtel de Ville de facture plus classique.

M. Guibert lui demande ce qu'il pense du vis-à-vis entre le marché et l'Hôtel de Ville. La proximité entre l'Hôtel de Ville et la Médiathèque est facilitée par l'utilisation de matériaux nobles (zinc pré-patiné) pour le nouveau bâtiment.

M. Bernard Bézineau demande quel est le parti pris retenu pour l'éclairage de la médiathèque.

M. Guibert lui répond que cet un point fondamental pour une médiathèque. Le recours à la lumière naturelle sera privilégié et le recours à la domotique est prévu pour gérer au mieux la lumière artificielle.

Un rappel est fait sur l'étude comparative à mener entre les différents systèmes de chauffage et de rafraîchissement. M. Guibert s'interroge sur la nécessité de climatiser à tout prix. Il s'oriente vers des solutions de bon sens plus conformes avec la notion de développement durable (optimisation de l'orientation, de l'isolation, de la ventilation).

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'avant projet sommaire tel que présenté par le maître d'œuvre ainsi qu'un coût d'objectif fixé à 2 027 850 € H.T. plus la demande complémentaire de 36 000 € HT.

- **présentation de l'avant projet définitif de la médiathèque annexe d'Eugénie les Bains**

M. Jean Léon présente la médiathèque d'Eugénie les Bains qui est intégrée dans un projet global de restructuration de l'ancienne école à maîtrise d'ouvrage communale. La Commune assure l'aménagement de la nouvelle mairie et des locaux en clos et couvert afin que la Communauté de Communes y aménage une médiathèque de proximité.

Le cabinet Patricia Lejeune, assure la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du projet, y compris l'aménagement intérieur de la médiathèque. La communauté de communes prendra en charge par le biais d'un fonds de concours la partie de la maîtrise d'œuvre relevant de l'aménagement intérieur de la médiathèque.

Le coût prévisionnel au niveau de l'avant projet définitif est établi ainsi :

	S. utile m ²	SHON m ²	Montant HT	Financement
Mairie + clos et couvert		303.20	641 200	commune
Aménagement médiathèque	130.00	176.00	193 300	EPCI
total		479.20	834 500	

Concernant les travaux, il est proposé de recourir à un groupement de commandes associant la commune et la communauté de communes. Ainsi, ce sont les mêmes entreprises qui assureront l'ensemble du chantier mais chaque collectivité prendra directement en charge la partie des travaux lui incombant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unifiée entre la Communauté de Communes et la Commune d'Eugénie les Bains portant sur la maîtrise d'œuvre de la restructuration des locaux de l'ancienne école communale avec aménagement d'une médiathèque de proximité par la Communauté de Communes.

Cette convention prévoit notamment le versement de fonds de 15 464 euros par la Communauté de Communes à la Commune de concours portant sur les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Point 2 de l'ordre du jour : Programme Local de l'Habitat

La phase diagnostic du PLH est achevée, il convient maintenant de s'engager dans la définition d'objectifs et d'un programme d'actions territorialisées par commune.

Tenant compte de la perspective d'une éventuelle fusion avec le Lézé Adour, il a été demandé au PACT des Landes d'envisager l'extension du territoire d'étude : l'adaptation de la mission ne pose pas de problème particulier. Il conviendra de compléter la phase diagnostic.

Néanmoins, afin de ne pas perdre de temps, il sera proposé de travailler à la définition d'orientations stratégiques dans les prochaines semaines.

Un volet portant sur l'accueil des gens du voyage sera intégré dans le programme. Il permettra d'étudier les différents montages possibles et les possibilités d'amélioration de l'organisation actuelle.

Par ailleurs, il convient de prendre une délibération actant la mise en œuvre du programme local de l'habitat afin que les services de l'Etat puissent officiellement enclencher une procédure de « porté à connaissance ».

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à lancer une procédure d'élaboration d'un Programme de l'Habitat sur le territoire communautaire, décide d'associer l'Etat et les 17 communes adhérentes à la Communauté de Communes dans le cadre de l'élaboration du PLH.

Point 3 de l'ordre du jour : Voirie renouvellement des conventions de mise à disposition de services

M. le Président propose d'actualiser le montant des conventions de mise à disposition de services voirie (balayage, curage, fauchage) pour les communes suivantes :

commune	Convention originale	modification 2011	convention 2011
Buanes	3 401.68	3 184.00	6 585.68
Latrille	386.00	2 931.00	3 317.00
Sarron	2 313.72	2 729.00	5 042.72
Saint Agnet	127.00	3 032.00	3 159.00
Duhort	11 980.00	5 000.00	16 980.00
Vergoignan	852.00	3 518.00	4378.00
Barcelonne	13 300.44	- 1983.40	11 317.04
Saint Loubouer	969.00	+ 930.00	1 899.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer les conventions portant mise à disposition de services entre les communes concernées et la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour pour l'exercice des compétences communautaires en matière d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Point 4 de l'ordre du jour : Décisions modificatives budgétaires

Budget principal ; Section d'investissement :

Il s'agit :

- de prendre en compte les premiers frais de maîtrise d'œuvre concernant la médiathèque tête de réseau ;

	Article	objet	montant
dépense	2313	honoraires	+ 185 000.00
recette	10222	FCTVA	+ 28 650.00
	1641	emprunt	+ 156 300.00

- d'imputer à l'article adéquat (art 2338, travaux réalisés dans l'exercice budgétaire) les travaux réalisés sur les locaux administratifs de la communauté de communes :

dépenses	Article 2313	Travaux en cours	-107 269.50
	Article 2338	Autres constructions	+ 107 269.50

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les décisions modificatives budgétaires proposées.

Point 5 de l'ordre du jour : Restructuration de l'EHPAD

• Situation administrative et financière du projet de restructuration

Le Président rappelle que malgré la réalisation récente de travaux de rénovation : élévation du niveau de sécurité incendie (SSI), dispositif appel malade, mise en conformité des ascenseurs, rénovation de toitures, façades et des menuiseries extérieures, les bâtiments de l'EHPAD ne répondent plus à la réglementation actuelle en matière de sécurité incendie et d'accessibilité.

Les travaux de restructuration de l'établissement pour lesquels le cabinet Bellocq a été désigné maître d'œuvre ont débuté par la restructuration des cuisines. Ces travaux ont été réceptionnés le 4 mars 2010 pour un coût total de 196 375 € HT.

Il convient maintenant de réaliser la mise aux normes de sécurité incendie sur la partie la plus ancienne du bâtiment qui sera conservée (dispositif de désenfumage) et d'y adjoindre un pôle d'accueil spécifique Alzheimer (salle d'animation, espace de déambulation) ainsi que 22 nouvelles chambres.

Ce dossier est techniquement et administrativement prêt :

- Avis favorable du CROMS le 30 octobre 2009
- Restructuration des cuisines achevée en mars 2010
- Permis de construire accordé le 25 juin 2010
- Avant projet définitif approuvé le 3 mars 2011
- Décision de financement de prêt locatif social le 24 mai 2011.

Néanmoins, le CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) ne dispose plus de crédits pour le fonctionnement et la création de nouveaux postes pour l'extension de l'EHPAD (22 chambres supplémentaires). L'hébergement de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer n'est plus une priorité. Il est désormais préconisé que celles-ci restent à domicile.

La question se pose donc du devenir du projet de restructuration tel que décidé et mis en œuvre depuis 2009 :

- Si on poursuit le projet, on prend le risque de ne pas avoir de moyens alloués pour les places supplémentaires qui seront livrées dans 2 ans et resteront vides en attente d'autorisation d'ouverture ;
- Si on souhaite limiter le projet à la nécessaire mise aux normes de sécurité d'une partie de l'établissement, il faut reprendre le projet à zéro : dénonciation du contrat actuel de maîtrise d'œuvre, nouvelle consultation pour désigner un architecte, définition d'un projet alternatif, recherche de nouveaux financements, nouveau permis de construire, etc..

Cette dernière option génère des délais et des coûts de procédure supplémentaires.

M. le Président donne la parole à M. David Couralet, Directeur de l'EHPAD, qui présente le projet de restructuration dans le détail et l'impact de cet investissement sur le prix de journée selon deux hypothèses : amortissement sur les 90 résidents actuels ou sur les 109 résidents prévus initialement dans le cadre du projet d'extension.

Dans l'hypothèse la plus défavorable, le prix de journée passerait à 55.29 € (au lieu de 44.21€ actuellement). Il est conforme au prix de journée constaté dans des établissements de même taille au fonctionnement similaire.

M. Couralet rappelle qu'il importe de résoudre rapidement le problème de la non-conformité du système de désenfumage dans la partie ancienne de l'établissement (avis défavorable de la commission de sécurité).

M. Xavier Lagrave estime que la suppression des crédits initialement affectés est regrettable. Il pense qu'il faut aller jusqu'au bout du projet qui a été mis en œuvre. Il faut espérer que dans 2 ans la situation aura changé.

M. Joël Lalanne demande si l'évolution du prix de journée est tenable par rapport aux revenus des résidents.

M. Couralet lui répond que dans le cas de défaut de moyens, on recourt aux obligés alimentaires (famille) selon leurs ressources et à l'aide sociale du Département.

M. Joël Lalanne s'interroge sur la pérennité de la solidarité départementale.

M. le Président lui répond que les marges financières de la collectivité départementale se réduisent significativement et conduisent à lever le pied sur les investissements. La solidarité départementale, compétence majeure de la collectivité, sera préservée au détriment d'autres secteurs d'intervention.

Il exprime son « ras le bol » contre le ton accusateur du gouvernement à l'égard des collectivités qui seraient trop dépensières, la restriction des crédits, la difficulté récente de mobiliser des prêts bancaires.

M. Thierry Biarnès se prononce favorablement à la poursuite du projet et demande quels sont les prix de journée appliqués dans les départements voisins.

M. Le Président cite l'exemple des Pyrénées Atlantiques où les prix se situent entre 80 et 110 € la journée dans des établissements privés qui du fait de prix élevés, disposent de places disponibles. C'est d'ailleurs ce qui explique que l'Agence régionale de la santé (ARS) n'autorise plus l'ouverture de places supplémentaires.

M. Bernard Bézeineau est lui aussi favorable à la poursuite du projet. Il rappelle qu'en janvier 2011, la prise en compte de la dépendance était une priorité gouvernementale. Il estime qu'il faut dénoncer cette situation.

M. le Président lui répond qu'une conférence de presse sera organisée par le Président Emmanuelli en présence des 8 autres collectivités landaises pénalisées par ces restrictions budgétaires.

M. le Président propose de délibérer sur la décision de poursuivre le projet de restructuration tel qu'initialement prévu en mesurant l'incertitude de pouvoir mettre en service les places supplémentaires créées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de poursuivre le projet de restructuration tel qu'initialement prévu.

- **Point sur la consultation en cours**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 septembre dernier

Les lots 1 (VRD paysage), 2 (démolitions), 3 (gros œuvre), 4 (charpente bois), 6 (menuiserie extérieure alu), 7 (serrurerie), 10 (revêtement sols scellés), 13 (électricité) et 14 (plomberie sanitaires) ont été déclarés fructueux.

Le lot 5 (étanchéité) a été déclaré infructueux.

Les lots 8 (menuiserie bois), 9 (plâtrerie), 11 (revêtements sols souples), 12 (peinture) et 15 (ascenseurs) ont été déclarés sans suite car par manque de précision du DCE, les offres présentées manquaient de cohérence.

Une nouvelle consultation a été relancée le avec remise des plis le 5 décembre.

M. le Président sollicite l'autorisation de signer les marchés afférents aux offres retenues :

lot	entreprise	Offre de base	options	Offres retenues
1 VRD	SCREG	356 531.05	0.00	356 531.05
3 gros œuvre couverture	Bernadet	1 346 000.00	0.00	1 346 000.00
4 charpente bois	Duputs	129 973.86	0.00	129 973.86
6 menuiserie extérieure	Castaing Alu	161 908.16	0.00	161 908.16
7 serrurerie	Sarrade	320 374.84	0.00	320 374.84
10 Sols scellés	Lesca	23 490.89	0.00	23 490.89
13 électricité	Sertelec	439 996.90	3 595.30	443 592.20
14 plomberie sanitaires	Labarbe Mano	776 303.78	0.00	776 303.78
Totaux hors taxes		3 554 579.48	3 595.30	3 558 174.78

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise M. le Président à signer les marchés correspondant aux offres économiquement les plus avantageuses telles que présentées.

Questions diverses

Voirie : M. Marcel Larrieu informe l'assemblée de l'état des lieux qu'il a fait de la voirie de la Communauté de Communes Léz Adour. Il s'avère que celle-ci est en bon état.

Frelons asiatiques : M. Dominique Saint Germain souhaite avoir des informations sur la prise en charge de la lutte contre les frelons asiatiques. Quelles sont les conditions de l'intervention des collectivités ?

Certaines communes ont pris en charge l'intervention des prestataires agréés.

M. le Président précise que depuis 4 ans une étude doit être rendue afin de déterminer s'il s'agit d'une espèce nuisible. Si tel était le cas, ce serait à l'Etat de prendre en charge la destruction des nids.

Il recommande aux communes de ne pas financer ces interventions en dehors de la sécurisation des lieux publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 40.